

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

**Délibération
n° 2007.05.194**

**Salle de spectacles
La Nef -
"Equipement de
cuisine et de bar" :
avenant n° 1**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELSRapporteur : **Monsieur BRONCY****SALLE DE SPECTACLES LA NEF - "EQUIPEMENT DE CUISINE ET DE BAR" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 163 du 12 mai 2005, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'équipement de la salle de spectacles « La Nef » en mobilier de cuisine et de bar.

Par décision n° 35 B du 15 septembre 2005, le bureau communautaire a attribué le marché à la société Groupe BENARD pour un montant de 26 048,50 € HT.

Cependant, en raison d'une erreur matérielle, il était prévu dans le cadre de ce marché, la livraison de deux appareils qui étaient également compris dans deux autres marchés et déjà livrés. Il convient donc de les supprimer du présent marché. Il s'agit :

- d'une desserte de bar réfrigérée GAMKO au prix de 1 578 € HT
- d'une hotte motorisée ABB au prix de 1 510 € HT

Il convient de régulariser par un avenant en moins value de 3 088 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 10 avril 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché « équipement de cuisine et de bar » confié à la société Groupe BENARD dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la salle de spectacles « La Nef », ayant pour objet des fournitures en moins value d'un montant de 3 088 € HT.

Le montant du marché passe à 22 960,50 € HT, soit une diminution de 11,85 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - articles 2184 et 2188 – rubrique 314 – opération 2000.02.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****31 mai 2007****Affiché le :****31 mai 2007**